

Avis voté en plénière du 25 juin 2019

Valorisons les langues des Outre-mer pour une meilleure cohésion sociale

Déclaration du groupe UNAF

Cet avis retrace plus de 200 ans d'histoire de la France. En effet, les langues régionales ont longtemps été vues comme des freins à l'unité républicaine. L'abbé Grégoire, sous la Révolution, appelait déjà à « *anéantir les patois et universaliser l'usage de la langue française* » en vue d'établir la suprématie définitive du français, défini comme langue de la liberté et de la démocratie. Pour faire reconnaître les nombreux apports des langues régionales, les préconisations permettent de renouer les fils de traditions locales, retrouver leurs racines y compris linguistiques.

Le premier point essentiel à rappeler : les langues régionales sont une ressource directe d'éducation au plurilinguisme particulièrement prometteuse pour l'apprentissage du français et des autres langues. En effet, chez les plurilingues, on voit s'appliquer le principe selon lequel on apprend d'autant mieux ce qu'est une chose en la comparant à une autre. L'avis dénonce les effets négatifs d'un apprentissage du français en opposition avec la langue maternelle provoquant un « *conflit de loyauté* » chez l'enfant. En effet, ce dernier se sent obligé de mettre de côté sa langue familiale et se trouve dès lors freiné dans son développement. Le groupe de l'UNAF soutient donc particulièrement les trois premières préconisations appelant à ce que le système scolaire des classes élémentaires au baccalauréat intègre dans les enseignements les langues des Outre-mer.

Les langues régionales sont aujourd'hui peu présentes dans l'environnement quotidien des citoyens français vivant dans les Outre-mer comme dans l'hexagone pour conforter leur usage ou enraciner leur place dans les territoires dont elles forment pourtant un patrimoine si précieux. Les grands-parents pourraient sur ce point être vecteurs de transmission. Pour vivre et attirer des locuteurs, ces langues ont pourtant plus que jamais besoin d'irriguer la vie sociale. Elles pourraient être plus présentes dans les médias dont l'accroissement du pluralisme à l'ère du numérique rend plus aisé qu'auparavant l'accès à des programmes en langue régionale. Pour ces raisons, le groupe de l'UNAF soutient la préconisation 7, qui vise à renforcer l'accès aux services publics tels que la santé, l'éducation, la justice. Il retient également avec intérêt la préconisation 10 en faveur d'une visibilité et une valorisation renforcées des langues et cultures régionales au sein du groupe France Télévisions notamment par le biais du maintien de France Ô.

Avec cet avis plus encore que la pratique d'une langue c'est faire le pari de l'ouverture d'esprit des personnes et ainsi se donner les outils qui permettent, sans peur,

d'aller vers l'autre. Il s'agit d'ériger en principe vertueux la richesse de la rencontre et de la différence.

Le groupe de l'UNAF a voté l'avis.